



Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

☎ 02 54 28 12 00 ☎ 02 54 28 12 03 ✉ centredetripleblanc@orange.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2015 A BEAULIEU

* Compte Administratif 2014

Le Président commence la séance par l'examen du Compte Administratif (CA) :

le chapitre **fonctionnement** est excédentaire de 414 547,27 € ce qui traduit une bonne maîtrise des dépenses (82 % des dépenses prévues ont été réalisées) avec des recettes supérieures de 6 % par rapport au prévisionnel.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 459 672,21 € dont la principale se situe au chapitre 64 (charges de personnels) avec 1 772 365,04 € ; deux décisions modificatives à hauteur de 52 995,68 € ont été nécessaires pour abonder ce compte à cause des nombreuses absences de personnel. L'exercice 2014 restera en effet très marqué par les maladies de longues durées auxquelles il a fallu pallier en faisant appel à de nombreux remplaçants afin de maintenir un service de qualité. Il est également à noter que la suppression de la journée de carence a certainement eu un impact réel sur les maladies de courtes durées.

Les autres dépenses importantes concernent les comptes 6042 (enfouissement des sacs noirs) avec 550 930,76 €, le compte 60622 (carburant) à hauteur de 213 529,54 €, le compte 60631 (fournitures d'entretien pour les véhicules) avec 96 361,35 €, le compte 60 68 (sacs poubelles) à hauteur de 85 097,67 €, le compte 61551 relatif aux réparations sur les véhicules effectuées par des prestataires avec 91 815,46 € ou encore la location des bacs de regroupements au compte 6135 pour un total de 88 601,79 €. A ce propos, le Président demande aux élus la plus grande vigilance sur la mise en place de bacs de regroupements supplémentaires qui ne doit s'effectuer que lorsqu'elle est réellement justifiée.

Les recettes s'élèvent à 3 874 219,48 € et proviennent essentiellement des produits de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) soit 2 754 587,00 €. Les autres recettes significatives sont au compte 6419 (remboursements d'assurances maladies et soutiens des contrats aidés) avec 157 664,73 €, la vente des matériaux triés au compte 7018 à hauteur de 212 190,65 € et les soutiens attribués par les éco-organismes (compte 74788) pour 437 768,70 €.

Le chapitre **investissement** est déficitaire de 127 070,98 €, ceci s'expliquant par le fait que la collectivité n'a pas contracté d'emprunt cette année. Les dépenses réalisées s'élèvent à 757 736,46 € avec un reste à réaliser de 183 360,35 €. Les principaux investissements 2014 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Objet	Coût (en € TTC)	Compte
Benne à ordures 21 m ³	170 000,00	2182
Achat compacteur sacs noirs	35 000,00	2158
Déchèterie Chaillac	72 000,00	21 / 23
Site internet	7 000,00	2158
Colonnes verre et papier	5 800,00	2158
Aménagements déchèterie Le Blanc	4 000,00	2135
Aménagement poste comptabilité	10 000,00	2183/2184
Chariot élévateur	66 000,00	2182
Aménagement déchèterie Chaillac	20 000,00	2313
Pare soleil centre de tri	10 000,00	2158

Les recettes s'élèvent à 630 665,48 € et proviennent principalement des amortissements pour 249 938,77 € (chapitre 28), de l'autofinancement (243 090,37 € au compte 1068), du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA au compte 10222) pour 19 619,93 € et de diverses subventions pour 102 880,41 € (chapitre 13). Les subventions touchées proviennent du Conseil Général pour l'acquisition du matériel d'accès des professionnels sur les déchèteries (2 964,00 €), la réalisation de la déchèterie de Chaillac (11 823,14 €), l'achat de composteurs (941,70 €) ; du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées relatif à l'aménagement du poste informatique de Mr VIGNAUD (6 430,76 €) ; de l'état via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'acquisition d'un véhicule (35 455,31 €) et l'accès des professionnels en déchèteries (4 705,50 €). Il est important de noter que les nouveaux cadres de la DETR ne nous permettront plus de bénéficier de ces soutiens à l'avenir ce qui affectera sensiblement la capacité du syndicat à investir.

Fort de ces résultats, le comité décide, pour faire face au déficit d'investissement, d'affecter la somme de 309 937,95 € au compte 10 (recettes d'investissement) ainsi que 221 038,42 € en autofinancement pour limiter l'emprunt ; la somme affectée au compte 002 (excédent reporté) sera donc de 865 990,11 – 309 937,95 – 221 038,42 soit 335 013,74 €.

Monsieur Jean-Claude NOGRETTE, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du Compte Administratif 2014 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	
<u>Fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice :	414 547,27
Résultat antérieur reporté :	451 442,84
Résultat définitif à affecter :	865 990,11
<u>Investissement</u>	
Résultat de l'exercice :	- 127 070,98
Résultat antérieur reporté :	493,38
Résultat total :	- 126 577,60
Restes à réaliser dépenses	183 360,35
Restes à réaliser recettes	
Résultat définitif	- 309 937,95
<u>Affectation du Résultat</u>	
Exécution du virement à la section d'investissement	221 038,42
Affectation complémentaire en réserve :	
Total virement compte 1068	309 937,95
Affectation à l'excédent reporté :	335 013,74

- pour → 32
- contre → 0
- abstention → 1

Le CA 2014 est adopté à l'unanimité.

* **Compte de gestion (CG) 2014**

- pour → 32
- contre → 0
- abstention → 1

Le CG 2014 est adopté à l'unanimité.

* **Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Le Président rappelle l'obligation pour le syndicat de procéder au lissage des taux pour l'exercice 2015 ; de plus les investissements futurs liés notamment aux déchèteries du Blanc et du Rasimier incitent à proposer un taux

lissé à 14,5 %, comme il avait été décidé lors du débat d'orientation budgétaire. Le taux de 14,5 est adopté à l'unanimité (pour : 32 ; contre : 0 ; abstention : 1).

D'autre part le zonage du centre-ville de Saint-Benoît-du-Sault pour service rendu est maintenu à l'unanimité (pour : 31 ; contre : 0 ; abstention : 1) ; le taux étant de 15,87 pour ce secteur qui bénéficie d'un deuxième ramassage hebdomadaire.

* **Budget Primitif (BP) 2015**

L'assemblée procède à l'examen du BP 2015. Il s'inscrit dans la lignée des précédents en privilégiant la qualité du service rendu, les conditions de travail des agents et la maîtrise des coûts :

le Président présente un budget global qui s'équilibre à 5 096 424,75 € soit une diminution de 0,2 % par rapport au BP 2014.

La section de **fonctionnement** représente 81 % du global avec 4 120 589,77 €. Les charges prévues pour le personnel sont à hauteur de 1 862 100,00 € soit 46 % du global des dépenses. Elles sont en hausses de 5 % pour absorber les changements de statut de certains agents, les augmentations dues aux évolutions de grades, les remplaçants lors de congés maladies ou encore la prime GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) qui est reconduite en 2015.

Des incertitudes planent sur les chapitres 60 et 61 : les charges liées à l'enfouissement avec le renouvellement du marché qui se fera pour le mois d'août et qui pourrait entraîner un surcoût. De même les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations des véhicules sont toujours difficiles à appréhender, une certaine marge de manœuvre est donc conservée sur ces comptes. D'autre part les nouvelles maintenances obligatoires sur les déchèteries doivent être anticipées au compte 6156 ainsi que la mise en place de bacs de regroupements supplémentaires (compte 6135).

Concernant les recettes la somme provenant de la TEOM sera de 2 894 000,00 € soit environ 70 % du global des recettes (compte 74758 pour la CDC Brenne Val de Creuse et 7311 pour le reste du territoire). Les autres recettes se partagent entre l'excédent reporté (335 013,74 €), les soutiens des éco-organismes au compte 74788 (Eco-emballages pour le tri, Eco-folio pour le papier, OCAD3E pour les appareils électriques et électroniques, Eco DDS pour les déchets dangereux des déchèteries, Eco-mobilier pour les déchets d'ameublement) à hauteur de 350 000,00 €, les produits des redevances spéciales, des prestations de services et de l'accès tarifé des professionnels sur les déchèteries aux comptes 70612 et 70613 (160 000,00 €) ou bien encore les remboursements d'assurances maladies et contrats aidés au compte 6419 (100 000,00 €). Au compte 7018 les recettes relatives à la vente des matériaux triés ont été revues sensiblement à la baisse (150 000,00 €) à cause des cours de reprises en chute libre pour les plastiques et la ferraille notamment.

La section d'**investissement** s'équilibre à 975 834,98 €. Les principaux investissements prévus sont répertoriés dans le tableau suivant :

Objet	Coût (en € TTC)	Compte
Benne à ordures 21 m ³	208 000,00	2182
Achat colonnes pour collecte du verre et du papier	9 500,00	2158
Caissons déchèteries	20 000,00	2158
Nettoyeur haute pression	6 000,00	2158
Etude faisabilité déchèteries	20 000,00	2031
Signalétique déchèteries	8 000,00	2158
Composteurs	5 300,00	2158
Matériel informatique	6 000,00	2183
Réfection trémie compacteur à déchets	7 000,00	2158

Les restes à réaliser s'élèvent à 183 360,35 € (acquisition d'une Benne à ordures ménagères commandée en 2014). Les autres dépenses d'investissements proviennent essentiellement de l'amortissement des subventions au chapitre 13 (82 173,76 €) et du remboursement des emprunts au compte 16 avec 390 337,97 € dont 190 000,00 € provenant du remboursement anticipé d'un emprunt renégocié à des taux plus intéressants (ce qui engendrera au final une économie estimée à plus de 18 000,00 € sur 10 ans).

Les recettes d'investissement proviennent principalement des amortissements pour 300 074,00 € (chapitre 28), de l'emprunt soit 256 944,96 € (compte 1641) dont les 190 000,00 € relatifs à l'emprunt évoqué ci-dessus, du Fonds de Compensation de la TVA (71 200,00 € au compte 10222) et de l'excédent de fonctionnement (530 976,37 au total répartis sur les comptes 1068 et 021).

Le BP est adopté à l'unanimité.

*** Délibérations**

- Le comité valide la stagiairisation de Monsieur MOURRAIN Dominique au poste d'ambassadeur de tri à compter du 1^{er} avril 2015. Mr MOURRAIN était en CUI (Contrat Unique d'Insertion) depuis le 1^{er} mai 2013.

- L'assemblée autorise le Président à signer l'avenant du crédit agricole pour la modification de certaines clauses contractuelles relatives aux emprunts. Cet avenant n'a aucune incidence sur les conditions liées à ces emprunts pour la collectivité.

- Le Président est autorisé à signer le renouvellement des conventions passées avec OCAD3E dans le cadre des soutiens attribués via la collecte sélective des DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) sur les déchèteries du Symctom.

*** Questions diverses**

Le syndicat a fait le choix de sécuriser la déchèterie du Blanc par des moyens appropriés. En effet, les actes de vol et de vandalisme étant récurrents, la collectivité va installer un système alliant détection infrarouge et télésurveillance. C'est la société Cofintex 6 qui a été retenue pour cette prestation en location maintenance pour un coût mensuel de 539,00 € HT.

De plus une réunion de concertation sera prochainement organisée, à l'initiative du Symctom, avec les services de gendarmerie, de la ville du Blanc et de la sous-préfecture afin d'évoquer les problèmes rencontrés par les agents pendant les heures d'ouverture du site (agressions physiques, verbales, vols) et de trouver les solutions adaptées à ces actes de malveillance.

Le prochain comité syndical se déroulera sur la commune de **Thenay**.